

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département des PYRÉNÉES-ORIENTALES**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FORMIGUERES**Date convocation
17/12/2018Nombres de membres en exercice : 11
Nombres de membres Présents : 6
Nombres de membres Absents : 5
Nombre de procurations : 1
Nombre de votants : 7Date Affichage
17/12/2018

Séance du 21 décembre 2018

L'an deux mille dix-huit et le vingt et un décembre à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur LOOS Philippe, Maire ;

Présents : BRILLIARD M., GOMES D, PERARNAUD C, DOUMERGUE F, CICCARIELLO C.

Absents excusés : POROLI F, CHEVRIER C, VERGES B, LOPEZ MT.

Objet de la Délibération**SUBVENTION ASSOCIATION-CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS AVEC
L'ASSOCIATION LOISIRS ET CULTURE POUR L'ANNEE 2019**

L'Association Loisirs et Culture organise depuis plusieurs années les animations et activités culturelles sur la commune, telles que les feux de la Saint Jean, la fête médiévale, les concours de pétanque, les sorties du 3^{ème} âge, les activités pour les enfants, les rifles et diverses animations.

En raison de l'intérêt local de cette association à travers son rôle de lien social et d'animation, de son action auprès des habitants, commerçants et les différents acteurs de la vie du village, il est proposé au Conseil Municipal de répondre favorablement à la demande de subvention faite par l'association d'un montant de 30 000 €.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention d'objectifs qui fixe les modalités pratiques et financières du subventionnement de cette association.

La durée de la convention est établie pour un an.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, *à l'unanimité*,

APPROUVE les termes de la convention d'objectifs à passer avec l'association Loisirs et Culture pour une subvention d'un montant de 30 000 €.

AUTORISE Monsieur le maire à signer la présente convention ainsi que tout document s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Copie certifiée conforme.

A Formiguères, le 21 décembre 2018.

P. LOOS,
Le Maire